

N° d'ordre : 28
Année : 2023

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL 11-12-2023 à 18h30

Présents : M. BOISSOUT, F. EYNARD, MC PEYRON, ML TRIQUET, MM DAUBIGNEY, J VERNAZ, M MEYNARDIE, , C SALETES, S GADAIS, P. LALLIER,

Absents : C BOMPARD, A ROUSTAN, J CROUZET, R CHAIX.

Procuration :

Secrétaire de séance : ML TRIQUET

Quorum : 10 Présents

Séance ouverte à 18h30.

Approbation du compte rendu du CM du 20-11-2023

Selon document envoyé le 26-11-2023.

Aussi proposition est faite au Conseil Municipal : de valider ce compte rendu et de donner tout pouvoir à M le Maire pour viser les documents le concernant :

Soumis au vote : - Contre : 0 - Abstentions : 0 - Adoptés : 10

Délibération « Fermeture de la régie de la salle des fêtes »

A la demande de la DGFIP, nous devons fermer la régie de la salle des fêtes.

Les chèques de caution seront demandés comme avant. Pour le règlement de la location, un titre sera émis et le locataire payera directement à la DGFIP. En cas de problème, un titre sera émis en remplacement du chèque de caution.

Cette organisation va donner un peu plus de travail à notre secrétaire comptable, mais nous n'avons pas le choix.

Aussi proposition est faite au Conseil Municipal : de valider cette proposition et de donner tout pouvoir à M le Maire pour viser les documents le concernant :

Soumis au vote : - Contre : 6 - Abstentions : 0 - Adoptés : 4

Information « Désignation de l'ossuaire »

Actuellement, la commune possède un ossuaire situé sur un emplacement répertorié « ossuaire », ossuaire en pleine terre, donc difficile d'accès en cas de dépôt de reste de corps. L'objectif est de déplacer cet ossuaire sur une concession qui se libère sur l'emplacement n°39, concession n°25. Cet emplacement est doté d'un édifice type "chapelle" en pierre disposant d'un accès à la verticale bâtie. Cela permettrait à la commune d'avoir un ossuaire facile d'accès et de conserver un édifice qui risque dans l'avenir de tomber en ruine.

La procédure de reprise de concession n°25, emplacement n°39 n'étant pas terminée, afin de respecter les délais, la délibération sera présentée au Conseil Municipal en 2024.

Décision modificative « Virements de crédits ».

Délibération non nécessaire

Point sur les dossiers en cours

- Vente de la grange Dessalles, délai demandé par les personnes intéressées jusqu'au 15 janvier 2024.
- Déplacement éventuel du bar : une consultation des associations sera réalisée pour faire avancer ce projet. Nous allons proposer une réunion des associations le 15 janvier 2024.
- Eau et assainissement, préparation du transfert de compétence prévu en janvier 2026.
- Conférence de notre députée, Marie POCHON, ce week-end, ce vendredi 15 décembre, à 18h30 à la salle des fêtes de Chantemerle les Grignan.
- Distribution des goûters de Noël à l'école de Chamaret le 22 décembre, lors de la récréation de l'après midi (Préparation le matin).
- Visite du bistrot de pays à Piégon géré par la mairie (250 habitants).

Prochain rendez-vous le lundi 22 janvier à 18h30.

La séance est levée à 19h30.

Maire de Chamaret
Maurice BOISSOUT



Secrétaire de séance
Franck Eynard

A handwritten signature in black ink, consisting of several fluid, overlapping strokes that form a stylized representation of the name 'Franck Eynard'.